

## **Taxes douanières américaines imposées aux exportations jurassiennes : une action forte et coordonnée pour soutenir l'économie jurassienne et les emplois !**

Irène Donzé (PLR)

Des taxes douanières de 39% ont été mises en place par les Etats -Unis sur la plupart des produits exportés par la Suisse sur le territoire américain. Les entreprises jurassiennes sont particulièrement concernées. En effet, selon les derniers chiffres de l'administration fédérale des douanes, le marché américain représente 18% des exportations jurassiennes en valeur en 2024, soit un montant de plus de 500 millions de francs. Ce montant n'intègre pas les produits exportés depuis d'autres cantons, contenant des composants fabriqués par les nombreux sous-traitants jurassiens, et qui sont donc également directement concernés.

Ces taxes américaines mettent déjà en grande difficulté de nombreuses entreprises jurassiennes. Des licenciements et une hausse importante du chômage sont probables si la situation internationale n'évolue pas favorablement durant l'automne. Cette crise nécessite une réaction forte et coordonnée de l'Etat, soutenue par l'ensemble de la classe politique cantonale.

Ainsi, le Parlement jurassien demande au Gouvernement de prendre les mesures suivantes.

Sur le plan cantonal :

- Mener un dialogue permanent entre l'Etat, les entreprises et les partenaires sociaux ;
- Introduire un moratoire sur toutes les décisions et nouvelles bases légales qui auraient comme conséquences une augmentation des charges actuelles ou la création de nouvelles taxes sur les entreprises, y compris sur les projets en cours (notamment en lien avec le Fonds de soutien à la formation professionnelle et les allocations familiales) ;
- Examiner la mise en place de soutiens directs aux entreprises qui souhaitent améliorer leur processus de rentabilité ou se tourner vers de nouveaux marchés. Ces soutiens pourraient par exemple concerner l'engagement de consultants spécialisés dans ces domaines ou l'organisation de contacts liés à de nouveaux marchés dans le Jura et dans les pays concernés ;
- Assurer une utilisation efficace et renforcée des outils de la promotion économique et notamment des soutiens à l'innovation afin de maintenir les investissements sur le territoire cantonal ;
- Porter une attention particulière au dispositif de chômage avec notamment la nécessité pour l'ORP de pouvoir traiter une augmentation importante du nombre de personnes concernées dans des délais raisonnables ;
- Mettre en œuvre une gestion rapide et facilitée des demandes de RHT pour les entreprises ;

Sur le plan fédéral :

- Faire prendre conscience de la situation particulière de la région jurassienne aux autorités fédérales en collaboration avec les autres cantons concernés ;
- Défendre et mettre en œuvre (sur le plan fédéral) la prolongation de la réduction de l'horaire de travail (RHT) à 24 mois ainsi qu'une utilisation facilitée au niveau administratif et en réduisant les délais-cadre ainsi que les délais de paiement ;

- Défendre la mise en place de mesures de soutien direct ou de cautionnement(s) de la part de la Confédération pour les entreprises concernées ;
- Demander à la Confédération, via son agence Innosuisse, de passer d'un modèle centré sur la collaboration avec les hautes écoles à un soutien orienté PME, plus rapide, plus pragmatique et directement lié aux besoins de compétitivité ;
- Soutenir la Confédération dans la recherche d'une solution internationale plus favorable et notamment en poursuivant les négociations avec les Etats-Unis ;
- Demander un appui supplémentaire au SECO pour le financement de l'accompagnement et des mesures liées à l'assurance chômage ;
- Demander à la Confédération d'accompagner également, en lien avec le Canton, les entreprises qui souhaitent prospecter de nouveaux marchés.

Ces mesures doivent être prises de manière provisoire dans le contexte actuel de l'augmentation des droits de douane et doivent être réévaluées si la situation internationale devait changer.

Irène Donzé (PLR)

### **Co-signataires**

- Sophie Guenot (PCSI)
- Francine Stettler (UDC)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Thomas Vuillaume (PLR)
- Yves Gigon (UDC)
- André Henzelin (PLR)
- Quentin Haas (PCSI)
- Ernest Gerber (PLR)
- Brigitte Favre (UDC)
- Philippe Rottet (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Beuret (PVL)
- Yann Rufer (PLR)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Anne Froidevaux (Le Centre)
- Boris Beuret (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Amélie Brahier (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)

- Jean Froidevaux (PCSI)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)
- Sandra Nobs (PLR)
- Paul Monnerat (PVL)
- Laurent Haegeli (UDC)

Intervention déposée officiellement le 24 septembre 2025